



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le ministre

Paris, le 19 JUIN 2023

Madame la Députée, *chère Cécile,*

Vous avez, au nom d'un groupe de 63 députés, appelé mon attention sur les difficultés relatives à la mobilité des enseignants du premier et du second degrés.

Particulièrement attentif à l'objet de votre intervention, je tiens à vous faire part des éléments suivants.

Comme vous le savez, à partir de la rentrée prochaine, les professeurs et les personnels de l'Éducation nationale connaîtront une revalorisation salariale historique. Grâce à une augmentation inédite de plus de 3 milliards du budget de l'Éducation nationale, tout nouveau professeur titulaire débutera sa carrière avec une rémunération d'au moins 2000 euros nets par mois comme s'y était engagé le Président de la République. Mais au-delà des néo-titulaires, ce sont tous les professeurs qui bénéficieront d'une augmentation de leur rémunération, et cela sans condition.

Outre cette rémunération inconditionnelle, viendront s'ajouter des augmentations conditionnées à la prise en charge de missions complémentaires pour les professeurs qui auront choisi de s'engager dans ce dispositif pour l'année scolaire. Ces missions complémentaires participent directement à l'amélioration de la qualité du service public de l'enseignement. Ainsi, ce sont encore 1250 euros bruts annuels par mission qui s'ajouteront à leur salaire de base déjà revalorisé. Les professeurs pouvant opter pour plusieurs missions complémentaires, sans limitation, ce sont des augmentations salariales significatives qui pourront être perçues.

.../...

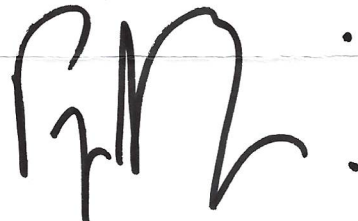
Madame Cécile RILHAC  
Députée du Val d'Oise  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

Par ailleurs, cette revalorisation est un élément qui contribuera fortement à lutter contre la crise de recrutement des professeurs. Mais ce n'est pas le seul, et vous le soulignez dans votre correspondance, les conditions d'exercice des professeurs et la gestion « RH » de leur carrière, de leur affectation et de leur mutation participent aussi pleinement à rendre ce métier plus attractif. Les mutations contemporaines du monde du travail nous obligent à réfléchir à une gestion des ressources humaines plus en proximité des enseignants.

Dans cette perspective, j'ai proposé à vos présidents de groupe respectifs, par mail du mardi 30 mai 2023, de constituer un groupe de travail « affectations et mobilités des professeurs » afin que nous puissions réfléchir ensemble aux marges de manœuvre envisageables pour moderniser cette partie essentielle des déroulements de carrière des professeurs et continuer à en attirer de nouveaux.

Espérant vous avoir utilement renseignée, je vous prie de croire, Madame la Députée, en l'assurance de ma considération.

ur de  
no amittis



Pap NDIAYE